

Séance du 26 Février 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	12
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	19/02/24

Délibération n°
CM20242602-03

OBJET

*Délibération
tarifs redevance
et prix de l'eau
assainissement
collectif 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Février à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, LACHERET Jean-Christophe, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA),

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le montant de la redevance assainissement 2023 : 65 € l'abonnement et 1.10 € le m3.
Forfait branchement : 300 €

Il explique que le forfait branchement n'a pas été revu depuis 2017, et qu'il est nécessaire de pratiquer une augmentation en vue de travaux à réaliser sur le réseau assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide pour l'année 2024 :

- D'augmenter le prix du m3 de 0.05 € soit un total de 1,15 €
- Le prix de l'abonnement passe de 65 € à 70 €.
- Le forfait branchement passe de 300 € à 500 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 26 Février 2024

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 27/02/2024
et publication ou
notification
du 27/02/2024*

Le Maire,
Guy LACOUT.

